

M. Ouellet annonce l'octroi de subventions à des groupes culturels de la Colombie-Britannique

Le 8 septembre 1994, n° 172

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé au cours d'une visite à Vancouver, l'octroi de subventions totalisant 132 500 dollars aux quatre groupes culturels de la Colombie-Britannique suivants : Ballet B.C., la compagnie de danse de Karen Jamieson, la Sen'klip Native Theater Company et le Festival international du Film de Vancouver.

DISCOURS

Vancouver étant une ville du Pacifique, il est particulièrement bien venu que deux des principales compagnies de danse de cette ville se produisent cet automne à Tokyo, de l'autre côté du Pacifique [...] Je suis heureux de remettre un chèque à M. Howard Jang, directeur général de Ballet B.C. et à M. Jay Rankin, directeur général de la compagnie de danse de Karen Jamieson [...] Le Programme de relations culturelles internationales vient aussi en aide au Festival international du Film de Vancouver, qui a acquis une excellente réputation dans les milieux cinématographiques internationaux et qui contribue largement à la commercialisation des films canadiens. Il est particulièrement opportun que le festival mette l'accent sur l'Asie [...] Je voudrais remettre un chèque à M^{me} Jane MacDonald, directrice exécutive du Festival international du Film de Vancouver [...] Je me réjouis que la Sen'klip Native Theatre Compagny entreprenne une grande tournée des principales villes d'Allemagne et des Pays-Bas. Ses efforts pour mieux faire connaître, par le biais du théâtre, la culture de la bande indienne de l'Okanagan encourageront un plus grand nombre de touristes allemands et hollandais à se rendre sur la côte ouest [...] Je voudrais maintenant remettre un chèque à M^{me} Inga Frank, dramaturge de la Sen'klip Native Theatre Compagny.

Allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la présentation de subventions à des groupes culturels de la Colombie-Britannique, à Vancouver, Colombie-Britannique, le 8 septembre 1994, 94/50.

De tous les obstacles qui surgissent entre la signature de l'Uruguay Round à Marrakech et la mise en application concrète de l'Organisation mondiale du commerce, les plus importants sont ceux qui se trouvent à Washington. Comme les États-Unis ont la plus grande économie du monde et qu'ils constituent le pivot de l'Accord de l'Uruguay Round, la façon dont le gouvernement américain va aborder la question de la loi de mise en application de l'Accord va déterminer à la fois le moment où les autres pays adopteront des mesures législatives en ce sens et le contenu de ces mesures. La mondialisation des marchés a produit des tensions et des contraintes dans presque tous les pays. Les enjeux de la mondialisation ne sont pas simplement économiques, ils sont également sociaux, technologiques, environnementaux et politiques. À mesure que les économies deviennent plus intégrées, les intérêts locaux font pression sur les gouvernements nationaux afin d'obtenir des privilèges qui leur soient propres, et cela au détriment des engagements pris en faveur du libre-échange. Trop souvent, de puissants joueurs voient les négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales comme des manoeuvres effectuées, dans une guerre à somme nulle, en vue d'accaparer les emplois, la croissance et la technologie — un combat réservé aux plus aptes économiquement. Cela conduit à des politiques commerciales protectionnistes, qui donnent à court terme l'apparence d'un gain au niveau local, mais qui à long terme font obstacle au progrès national et international, à la croissance et à la prospérité. Trop souvent, les principes et les avantages à long terme du libre-échange sont oubliés. On fait trop vite abstraction de la situation d'ensemble.

Notes pour une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, devant le California Council for International Trade à San Francisco, Californie, le 9 septembre 1994, 94/49.

Je conclurai en proposant quelques éléments qui, à mon avis, devraient orienter nos efforts internationaux face aux défis des années 90 sur le plan de la sécurité. Premièrement, il est important d'avoir des objectifs clairs. Deuxièmement, une architecture pragmatique, partant de la base au sommet, suscitant l'appui du public tout au long du processus et multipliant le nombre des intervenants intéressés au succès de l'entreprise. Troisièmement, la persévérance. Quatrièmement, construire le plus largement possible autour d'un point central. Cinquièmement, un mélange de vision et de modestie. Éblouis que nous sommes par le caractère spectaculaire de la réussite finale, nous en oublions souvent toutes les modestes étapes qui ont préparé la percée. Finalement, le suivi. Nous avons tout intérêt à faire en sorte que nos efforts inlassables aboutissent à des réalisations méritoires, non seulement à court terme, mais aussi à long terme. Ne nous endormons pas sur nos lauriers aux premiers signes de succès.

Notes pour une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires Étrangères, à l'Institut international d'études stratégique à Vancouver, Colombie-Britannique, le 8 septembre 1994, 94/48.

FINANCES

Publication du premier Rapport financier annuel du gouvernement du Canada - le déficit de 1993-1994 s'établit à 42 milliards de dollars

Le 14 septembre 1994, 94-081

Le ministre des Finances, M. Paul Martin, a publié le premier *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*, lequel fournit un examen des finances fédérales en 1993-94. Le rapport établit que le déficit fédéral pour 1993-1994 est inférieur de 2 milliards de dollars au chiffre prévu à l'automne dernier. «Il est encourageant de voir que grâce à une croissance économique plus vigoureuse et des témoignages persistants de facteurs positifs présents dans l'économie canadienne, nous soyons en mesure d'annoncer un déficit moins élevé que prévu», a précisé M. Martin. Le déficit du Canada se chiffant 42 milliard de dollars pour 1993-1994, la dette publique du pays a atteint 508,2 milliards de dollars, soit 17 484 dollars pour chaque Canadien et Canadienne. La dette nette publique s'élevait à 71,4 p. 100 du produit national brut.

Le gouvernement lance un tout nouveau type d'obligations d'épargne du Canada

Le 8 septembre 1994, 94-080

Le secrétaire d'État, M. Doug Peters, a annoncé au nom du ministre des Finances, M. Paul Martin, une importante modification à la prochaine émission d'Obligations d'épargne du Canada (S49), qui sera offerte à compter du lundi 3 octobre. Cette année, les Obligations d'épargne du Canada (OEC) porteront intérêt à un taux minimum garanti pour trois ans. Ces taux s'appliqueront tant à la nouvelle émission qu'à celles non encore échues. Les OEC demeureront encaissables en tout temps. Les OEC de la nouvelle émission seront offertes à leur valeur nominale à compter du 3 octobre, soit deux semaines plus tôt que depuis quelques années, jusqu'au 1er novembre. Les modalités du taux d'intérêt applicable à la nouvelle émission et aux émissions en circulation seront annoncées à la fin de septembre.

À VENIR :

- 26-30 septembre : Ministre des Affaires étrangères à l'Assemblée générale (New York, New York)
- 24 octobre 1994 : Lancement des activités commémoratives du 50^e anniversaire
- 11-12 novembre 1994 : Réunion des ministres de l'APEC (Jakarta, Indonésie)
- 5-6 décembre : Sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération (Budapest, Hongrie)
- 9-10 décembre : Sommet hémisphérique (Miami, Floride)